

ENQUÊTES ET REPORTAGES

magazine.union@sonapresse.com

Écoles normales des instituteurs : une réouverture est-elle envisagée ?

FERMÉES depuis 2018, les écoles de formation et de perfectionnement des instituteurs sont depuis lors soumises à un statu quo. Mais alors que la rentrée scolaire 2020-2021 s'approche inexorablement, beaucoup veulent croire à une reprise des activités.

Isaac MUKETA MUELE
Libreville/Gabon

"S I vous trouvez que l'éducation coûte cher, osez l'ignorance." Cette citation attribuée à l'ancien président des États-Unis d'Amérique, Abraham Lincoln, donne toute la mesure de l'importance de l'éducation. Inutile donc de dire qu'une société court vers sa perte lorsque ses acteurs "oublent" d'investir dans ce secteur.

Depuis deux ans, en effet, le gouvernement, par l'arrêté n°090/PM/MFPMPRE du 20 août 2018, a décidé de geler les concours de recrutement des enseignants. Et, par ricochet, de fermer les Écoles normales des instituteurs (Eni), tout ordre d'enseignement confondu.

Cette décision, semble-t-il motivée pour des raisons de "trêve sociale", n'aura pas fait des heureux chez les professionnels du secteur de l'éducation, les personnels administratifs et pédagogiques qui exercent dans ces établissements, aujourd'hui livrés à l'oisiveté. Encore moins chez les jeunes qui aspirent à embrasser un jour la profession d'enseignant.

Chéronne, 25 ans, a obtenu son baccalauréat depuis deux ans. Elle a bataillé dur pour obtenir son diplôme parce qu'elle voulait devenir institutrice. Son dossier est prêt, mais rien ne pointe à l'horizon. "Je me suis rendue à maintes reprises au ministère de l'Éducation nationale, avec

l'espoir que les choses ont changé. Mais c'est le statu quo, je suis vraiment désolée", explique-t-elle, désespérée.

Chéronne n'est pas la seule qui veut devenir enseignante du primaire. Philippe, 24 ans, dit s'être inscrit à l'Université Omar Bongo (UOB) par défaut. Il se lancera dans la course dès qu'un concours sera organisé. En attendant, le jeune homme fustige la décision du gouvernement de

"Trois ans de fermeture des écoles de formation des éducateurs pour un pays en voie de développement, c'est trop. C'est à la limite un suicide."

suspendre les concours d'accès à la Fonction publique. En effet, alors que l'article 3 de l'arrêté y relatif prévoit que peuvent être exemptés, sous réserve de justifier des nécessités de service, les secteurs de la Santé, de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur, les Forces de défense et de sécurité, il se demande "pourquoi ce sont seulement aux forces de l'ordre que revient la primauté de recruter, d'autant que dans d'autres secteurs comme celui de l'éducation, le besoin de renouvellement et de renforcement de la main-d'œuvre se fait sentir."

La dernière cuvée des instituteurs livrée par les Eni remonte à 2018. Lorsqu'on voit le nombre d'instituteurs qui vont chaque année à la retraite ou décèdent,

il est certain que les trois années de non-recrutement finiront par causer un déficit énorme en enseignants. "C'est un déficit qui sera difficile à combler, si le gouvernement n'y prend garde. On doit s'attendre aux conséquences liées aux phénomènes des classes pléthoriques dans des grandes villes, des classes multigrades, aux écoles à un seul enseignant dans l'arrière-pays et à l'augmentation du taux d'échec scolaire", prévient Aloïse Moundadi, un professionnel de l'éducation à la retraite.

Docteur en science de l'éducation, option didactique, Aimé Roger Mapangou estime, quant à lui, que tout le monde a mal apprécié l'esprit et la lettre des dispositions des travaux des états généraux de l'éducation de 2010. Sinon, le gouvernement n'aurait pas pu prendre une telle décision suspendant pendant trois ans la formation des formateurs, précipitant ainsi la mort de l'école gabonaise.

"L'Éducation nationale est un secteur de souveraineté nationale, parce que lié à la vie des humains, au même titre que le secteur de la santé. Chaque jour, il y a des enfants qui naissent et auront besoin de l'éducation et de la formation. Donc, fermer les écoles de formation comme les écoles normales des instits, c'est tuer la nation. C'est-à-dire l'élite de demain", tranche l'enseignant retraité. Non sans soupçonner un problème de planification scolaire au Gabon.



Photo: IMM/L'Union

L'École normale des instituteurs sans activités de formation depuis trois ans

À ce sujet, il pense que les gouvernants devaient simplement s'appuyer sur la Carte scolaire, dont les missions sont, entre autres, d'orienter les autorités compétentes en matière d'éducation dans les actions à mener et les décisions à prendre.

"Trois ans de fermeture des écoles de formation des éducateurs pour un pays en voie de développement, c'est trop. C'est à la limite un suicide. Et si la situation perdure, puisque rien ne semble poindre à l'horizon, beaucoup d'écoles à l'intérieur du pays fermeront les portes à cause du manque d'enseignants. Une fois encore, la jeunesse sera sacrifiée", se désolent les inspecteurs pédagogiques sur leur plateforme de communication.

À en croire les statistiques distillées par les rapports mensuels

des chefs de circonscriptions scolaires, les effectifs des enseignants à l'intérieur du pays sont quasiment squelettiques. Ce qui fait que la plupart des écoles de campagne fonctionneraient à peine, avec le système de solution provisoire des classes multigrades, où un instituteur à lui seul supervise deux à trois niveaux pédagogiques. Bien entendu, avec toutes les conséquences que cela comporte, sur la pratique pédagogique de l'enseignant et les conditions d'apprentissage des élèves.

M. Tchinga, directeur et chargé de cours à l'école de l'Alliance chrétienne de Mbelnalémbé à Lémbamba, vit cette réalité depuis plusieurs années. Son établissement étant confronté à l'insuffisance d'enseignants.

magazine.union@sonapresse.com



L'arrêté ogo en question



Photo: IMM/L'Union

Le déficit en enseignants a un impact négatif sur la population scolaire.

IMM
Libreville/Gabon

C'EST dans le contexte de la trêve sociale que l'arrêté 090/PM/MFPMSPRE avait été pris le 20 août 2018. Il porte gel des recrutements, examens et concours, titularisation, avancement et reclassement pour une durée de trois ans. Mais dans son article 3, l'arrêté dispose que peuvent être exemptés, sous réserve de justifier les nécessités de service, les secteurs de la Santé, de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, les Forces de défense et de sécurité. Pourtant, il se trouve que la suspension, depuis trois ans, des activités de formation des

écoles normales des instituteurs (Eni), tous ordres d'enseignement confondus, n'est pas sans conséquences pour les écoles pré primaires et primaires. Entre autres, le déficit en enseignants. Tant nombreux sont qui partent à la retraite, décèdent ou sont frappés d'incapacité, sans compter ceux qui opèrent des changements de corps. Les affectations d'une région à une autre des enseignantes mariées pour rapprochement d'époux sont un autre paramètre non négligeable contribuant au mauvais maillage des structures scolaires en effectifs. Si cette situation n'est pas perceptible à Libreville, du fait que les établissements primaires connaissent

des doublons d'enseignants, à l'intérieur du pays, les chefs de circonscriptions scolaires, de bases pédagogiques, de secteurs scolaires et les directeurs d'école peinent à combler les classes en enseignants. Ils sont parfois contraints de galvauder les Instructions officielles (IO), les principes pédagogiques de gestions des classes. Procédant souvent aux classes uniques et multigrades, où un enseignant à lui seul tient plusieurs cycles. "C'était la réalité du fonctionnement des écoles des années 70. Cela ne marche plus aujourd'hui, avec la modernisation de l'école et la poussée des innovations", estime la conseillère pédagogique Lény Christelle Mougola.

ois ans.

Dossier à l'étude ?

IMM
Libreville/Gabon

"L'A question préoccupe le ministre de l'Éducation nationale", selon son conseiller en communication. Lequel indique que le dossier des écoles normales des instituteurs serait dans l'agenda de l'autorité ministérielle. Il promet d'ailleurs de nous inviter lorsque la question sera officiellement évoquée. Entre-temps, les personnels administratifs et pédagogiques ne cachent plus leur malaise : "Nous sommes livrés à l'oisiveté. Ce qui n'arrange pas beaucoup d'entre nous. Et c'est dommage

! Nous sommes payés chaque fin du mois sans justifier nos salaires par le biais de nos activités professionnelles", regrette Aimé Roger Mapangou, docteur en sciences de l'éducation et enseignant à l'Eni de Libreville. En attendant donc la réouverture des établissements, il encourage le gouvernement à mettre en branle le plan B, consistant à laisser le fonctionnement permanent des écoles, du moins dans leur compétence 2 : la recherche-action en pédagogie, l'encadrement et le perfectionnement pédagogique des enseignants. Les écoles devraient également être associées aux réflexions sur les réformes et innovations. Ce



Photo: IMM/L'Union

qui devrait occuper à temps plein les différents acteurs qui, pour le

moment, se tournent les pouces. À quelques semaines de la ren-

trée administrative, ces enseignants se disent très préoccupés.